

CALENDRIER DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
Jeudi 21 novembre à 11 heures, 16 heures et, éventuellement, le soir <i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie à 11 heures)</i>	Discussion générale	6 h 00
Vendredi 22 novembre à 14 heures 30 et le soir <i>(N.B : La commission des finances se réunira à 9 heures 30 pour l'examen des amendements extérieurs)</i>	Examen des articles de la première partie	7 h 30
<i>Éventuellement,</i> samedi 23 novembre matin, après-midi, et, éventuellement, le soir	Examen des articles de la première partie (suite)	
<i>Éventuellement,</i> dimanche 24 novembre matin, après-midi, et, éventuellement, le soir	Examen des articles de la première partie (suite)	
Lundi 25 novembre à 10 heures, 14 heures 30 et le soir	Examen des articles de la première partie (suite)	10 h 00
Mardi 26 novembre à 14 heures 30 et le soir	Examen des articles de la première partie (suite)	7 h 30
Mercredi 27 novembre à 9 heures 30 et 14 heures 30	- Examen de l'article 41 : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne - Examen des articles de la première partie (suite et fin) - Explications de vote sur l'ensemble de la première partie <u>Scrutin public ordinaire de droit</u>	2 h 00 6 h 00
Jeudi 28 novembre à 16 heures 15 et le soir	- Gestion des finances publiques et des ressources humaines (+ articles 67 et 68) et Provisions <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État</i> - Économie <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</i> - Culture	1 h 00 2 h 00 2 h 00

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des amendements sur les crédits et des éventuels articles rattachés qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
Vendredi 29 novembre à 9 heures 30, 14 heures 30 et le soir	- Solidarité, insertion et égalité des chances (+ articles 75 et 76)	1 h 45
	- Santé <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : avances aux organismes de sécurité sociale</i> 	1 h 30
	- Recherche et enseignement supérieur (+ article 71)	2 h 30
	- Engagements financiers de l'État <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : accords monétaires internationaux</i> ▪ <i>compte spécial : avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i> ▪ <i>compte spécial : participation de la France au désendettement de la Grèce</i> ▪ <i>compte spécial : participations financières de l'État</i> 	1 h 00
	- Médias, livre et industries culturelles <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : avances à l'audiovisuel public</i> 	2 h 00
Éventuellement, samedi 30 novembre matin, après-midi, et, éventuellement, le soir	Discussion des missions et des articles rattachés reportés	
Lundi 2 décembre à 10 heures 30, 14 heures 30 et le soir	- Défense <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien, des systèmes et des infrastructures de télécommunications de l'État</i> 	3 h 00
	- Immigration, asile et intégration	1 h 30
	- Justice (+ article 69)	2 h 00
	- Pouvoirs publics	0 h 30
	- Conseil et contrôle de l'État	0 h 45
	- Politique des territoires <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</i> 	1 h 45
Mardi 3 décembre à 14 heures 30 et le soir	- Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : développement agricole et rural</i> 	3 h 15
	- Relations avec les collectivités territoriales (+ articles 72 à 74) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : avances aux collectivités territoriales</i> 	1 h 30

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des amendements sur les crédits et des éventuels articles rattachés qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
Mercredi 4 décembre à 9 heures 30, l'après-midi et le soir	<ul style="list-style-type: none"> - Sport, jeunesse et vie associative - Enseignement scolaire - Action extérieure de l'État - Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation (+ article 62) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 h 30 2 h 45 3 h 00 1 h 45
Jeudi 5 décembre à 9 heures 30, 16 heures et le soir	<ul style="list-style-type: none"> - Écologie, développement et mobilité durables (+ article 63) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>budget annexe : contrôle et exploitation aériens</i> ▪ <i>compte spécial : aides à l'acquisition de véhicules propres</i> ▪ <i>compte spécial : services nationaux de transport conventionnés de voyageurs</i> - Aide publique au développement <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : prêts à des États étrangers</i> - Régimes sociaux et de retraite <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : pensions</i> - Remboursements et dégrèvements - Travail et emploi (+ articles 77 et 78) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage</i> 	<ul style="list-style-type: none"> 3 h 30 2 h 00 0 h 30 0 h 15 1 h 45
Vendredi 6 décembre à 9 heures 30, 14 heures 30 et le soir <i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la seconde partie non rattachés à 11 heures)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurités <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers</i> - Administration générale et territoriale de l'État (+ article 61) - Direction de l'action du Gouvernement <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Budget annexe : Publications officielles et information administrative</i> - Égalité des territoires, logement et ville (+ articles 64 à 66) - Outre-mer (+ article 70) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 h 30 0 h 45 1 h 15 1 h 45 3 h 00

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des amendements sur les crédits et des éventuels articles rattachés qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
<p>Samedi 7 décembre à 14 heures 30 et, éventuellement, le soir</p> <p><i>(NB : La commission des finances se réunira le matin pour examiner les amendements aux articles non rattachés de la seconde partie)</i></p>	<p>- Éventuellement, discussion des missions et des articles rattachés reportés</p> <p>- Discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits</p>	<p>5 h 00</p>
<p>Éventuellement, dimanche 8 décembre matin, après-midi, et, éventuellement, le soir</p>	<p>Discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite)</p>	
<p>Lundi 9 décembre à 10 heures, 14 heures 30 et le soir</p>	<p>Discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite)</p>	<p>10 h 00</p>
<p>Mardi 10 décembre à 14 heures 30 et, éventuellement, le soir</p>	<p>- Éventuellement, suite et fin de la discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits</p> <p>- Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances</p> <p style="text-align: center;"><u>Scrutin public à la tribune de droit</u></p>	<p>5 h 00</p>

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des amendements sur les crédits et des éventuels articles rattachés qui ne peut être évalué a priori.